



NON à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP): un projet idéologique, économique et administratif, visant à la liquidation de la fonction publique et des services publics

Agents de l'Etat, des collectivités, des hôpitaux :

Mobilisons nous !

Attaque sans précédent depuis la création du statut contre l'ensemble des fonctionnaires

Le pouvoir poursuit sa politique brutale et massive de réduction des dépenses publiques. Partout les réformes s'attaquent aux fonctionnaires: trop nombreux, trop chers, trop protégés! Le rouleau compresseur est en marche. Il ne s'embarque pas sur les conséquences sur les besoins sociaux. Ce document de 4 pages tente une présentation de cette logique de casse du service public.

Trop nombreux!



Plan social dans la Fonction Publique

Trop chers!



Démolition du système de rémunérations

Trop protégés!



Liquidation du Statut Général

Les 3 fonctions publiques ont tout intérêt à se rassembler

Face à la parfaite cohérence des attaques, les fonctionnaires n'ont pas d'autres choix que de s'opposer, de résister et de faire valoir leurs revendications. **Il est crucial qu'ils se rassemblent. C'est l'appel que lance le collectif services publics de l'UD CGT 31 à tous les agents publics du département, fonctionnaires mais aussi non-titulaires ou sous contrat divers.** Le collectif rassemble dans un travail commun, l'ensemble des sections et syndicats CGT du secteur public de Haute-Garonne. Concernant le sujet spécifique de la fonction publique, son but est d'informer les agents sur les enjeux des réformes et aider à leur mobilisation. Le collectif entend aider au développement des luttes dans la Fonction publique et s'inscrire dans le mouvement social avec l'ensemble des salariés des services publics et du privé.

La convergence dans la lutte, de tous les services publics est vitale mais la convergence Public/privé, sans oublier celle avec les usagers et citoyens le sont également.

Le plus grand PLAN SOCIAL jamais orchestré

**Fonction publique Etat:
200.000 postes supprimés**

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

Simplifier et rendre l'administration plus efficiente sont les objectifs affichés de la RGPP lancée dès juillet 2007, laquelle se traduit par une restructuration à la hache des services. Dans la réalité, ni simplification, ni amélioration du service public mais la réduction des moyens est au rendez-vous: on estime à 200.000 le nombre d'emplois de fonctionnaires détruits d'ici à 2012. Déjà 87 000 postes auront été supprimés sur 2008, 2009 et 2010 (budgets sous RGPP). La suppression massive de postes et la marchandisation des missions de service public sont le pilier économique de la RGPP. Le pilier idéologique consiste à mettre à bas la conception, la place et le rôle de l'Etat issus du CNR et le réduire à un rôle seulement régalien et sécuritaire, visant à accompagner la loi du marché et ses conséquences. Ce pilier idéologique forme un tout avec la réforme des collectivités territoriales actuellement en débat et qui fait partie intégrante des 360 mesures de la RGPP. Le pilier administratif déjà en oeuvre et très avancé dans tous les ministères, consiste à une restructuration radicale des services avec une inversion des logiques connues jusqu'à ce jour: ce ne sont plus les suppressions de postes qui justifient les réorganisations/fusions mais l'inverse. La France est une des dernière puissances à mettre en oeuvre la RGPP qui a déjà largement sévi dans de nombreux pays où la fonction publique et les services publics ont été détruits (ex: l'Angleterre, le Canada, la Nouvelle Zélande...)

La Loi Organique relative aux Lois de Finances votée en 2001 (LOLF)

Rendre l'administration plus performante et son coût plus transparent: sous ces prétextes défendus par le gouvernement Jospin, le budget de la Nation a été formaté aux normes de la comptabilité marchande. Dans certains ministères, les effectifs ont fondu jusqu'à 10 % du seul fait de l'application mécanique de la LOLF!

Les décrets mobilité

Comme tout plan social qui se respecte, celui de l'Etat est accompagné d'incitations financières aux départs volontaires. Plusieurs décrets dits de «mobilité» ont été publiés en 2008 dont un qui propose carrément une indemnité en échange de leur démission aux fonctionnaires et contractuels de l'Etat (décret 2008-368 du 17 avril 2008)!

**Territoriaux:
l'avenir des agents et des citoyens en grand danger**

Réforme de la taxe professionnelle: le gouvernement prépare une grande réforme de la fiscalité qui se traduira par une perte énorme de recettes pour les collectivités locales. En particulier, la réforme de la taxe professionnelle vise à un nouveau transfert de la fiscalité des entreprises sur celle des ménages. Avec les exonérations de toutes sortes déjà existantes et le maintien du bouclier fiscal, c'est toujours plus de milliards pour les riches au détriment des services publics, de la solidarité et de la cohésion sociale sur tout le territoire!!

Réforme des collectivités locales (projet de loi Hortefeux)

la simplification administrative a bon dos. Il s'agit en fait d'aligner l'organisation du pays sur le modèle dominant européen: grandes régions mises en concurrence, transfert au marché des activités rentables du service public et réduction de tous les budgets publics. La capacité des collectivités territoriales dans le social et l'économie, au plus prêt des citoyens, est en grand danger au regard de la suppression de recettes et de la clause de compétences générale, sans oublier la suppression massive de services et de postes d'agents territoriaux qui en découle.

**Hôpitaux: 20.000
postes dans le
collimateur**

La réforme de l'hôpital impactera l'emploi dans les établissements et services du secteur santé social. La CGT évalue à 20.000 le nombre de postes supprimés en raison des réformes actuelles.

Accélération des restructurations

La loi du 21 juillet 2009 «Hôpital Patients Santé Territoires» (HPST) a créé des outils juridiques puissants découlant directement de la RGPP (notamment les Agences Régionales de Santé - ARS) pour restructurer de fond en comble tout le secteur hospitalier.

Les conséquences prévisibles sont les fermetures de nombreux services, d'hôpitaux de proximité et suppressions massive de postes

Mise en concurrence

Cette même loi HPST induit par ailleurs une concentration des unités de soins qui seront soumises à des impératifs de rentabilité. L'hôpital public, qui reste assujéti à ses obligations de service public, est mis en concurrence avec les cliniques privées. Sa gestion comme celle des personnels rejoint les mêmes critères que ceux en vigueur dans le privé.

Le personnel sera la variable d'ajustement, l'hôpital taillera dans les dépenses de personnel parce qu'elles représentent 70 % des budgets et qu'il se devra d'être «compétitif».

**Ne restez pas isolés,
rejoignez la CGT**

Le système de rémunération gravement menacé

La rémunération des fonctionnaires repose sur une grille unique qui garantit que les augmentations du point indiciaire sont applicables à tous, que l'on soit agent de l'Etat, d'un établissement hospitalier ou d'une petite commune.

La grille unique est contestée par le pouvoir qui utilise 3 moyens pour la contourner et tirer l'ensemble des rémunérations vers le bas : dévalorisation du point indiciaire, remplacement du traitement statutaire par des primes et recours aux contractuels. Les 3 fonctions publiques subissent cette même politique dévastatrice du pouvoir d'achat.

Ecrasement du point indiciaire

Le point indiciaire a dégringolé de 20 % en 25 ans

Une décision historiquement grave a été prise en 1984 : on a désindexé les rémunérations de la FP du coût de la vie. Depuis 1984, le point d'indice qui sert à calculer le traitement des fonctionnaires a reculé de 19,6 % par rapport à l'indice des prix.

Evolution des traitements par rapport au SMIC

La « smicardisation » de la FP est une réalité. Jugez vous-même :

	1984	2009
Minimum Fonction Publique	1,13 smic	1,003 sm
Catégorie C / Echelle 4 / 1er échelon	1,23 smic	1,007 sm
Catégorie B / 1er échelon / 1er grade	1,32 smic	1,030 sm
Catégorie A / 1er échelon / 1er grade	1,72 smic	1,20 sm
Catégorie A / fin du 1er grade	3,15 smic	2,22 sm

Les primes rongent le traitement statutaire

Les primes: une pratique ancienne qui s'amplifie

Depuis plusieurs décennies, les primes alimentent la politique salariale de la FP en lieu et place de l'augmentation du point indiciaire. Elles sont tellement pratiques pour les employeurs publics: elles segmentent la FP, divisent et opposent les fonctionnaires, se modifient à la hausse comme à la baisse, servent d'instrument de chantage, **ne sont pas prises en compte pour la retraite (ou à la marge depuis 2003)**. L'ambition des pouvoirs publics est de réduire fortement le traitement statutaire au profit des primes, en donnant la priorité à la part individuelle de ces dernières. Le collègue de travail devient un concurrent dans la compétition générale. Voir les conséquences de cette gestion dans le privé et à France Télécom!

La dernière née: la PFR

La Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) se substituera progressivement aux régimes indemnitaires actuels dans la filière administrative de l'Etat (décret 2008-1533 du 22/12/08) avant généralisation. Il s'agit d'une prime composée de 2 parties : une relative à l'emploi occupé cotée 1 à 6 et l'autre aux performances individuelles cotée 0 à 6 (voir chapitre précédent)

Le Livre Blanc sur la FP

Le Livre Blanc sur l'Avenir de la Fonction Publique (avril 2008 / Rapport Silicani) préconise pour sa part 4 composantes de rémunération: part statutaire, poste occupé, résultats individuels et intéressement collectif.

Silicani reprend en fait les orientations du Chef de l'Etat exposées dans son discours de Nantes en 2007. Plusieurs de ses préconisations sont déjà mises en œuvre.

Recrutement hors statut

Une part significative de contractuels dans les effectifs de la Fonction publique

	Nombre d'agents	dont contractuels	
Fonction Publique Etat	2 500 000	250 000	10%
Fonction Publique Territoriale	1 600 000	400 000	25%
Fonction Publique Hospitalière	1 100 000	165 000	15%
3 Fonctions Publiques ensemble	5 200 000	815 000	16%

Les réformes en cours vont amplifier le phénomène

Un des objectifs important de la RGPP, est de transférer de nombreuses missions dans des GIP, des agences et des établissements publics existants ou à créer. Les fonctionnaires y seraient transférés dans un premier temps. Le statut et le mode de financement des ces établissements permet le recrutement sous contrat de droit privé, en remplacement des fonctionnaires. Dorénavant et déjà, l'Etat pousse au recrutement de contractuels. Le Livre Blanc sur l'avenir de la Fonction Publique préconise de «*redéfinir la place du contrat dans la fonction publique*» et entend «*faciliter le passage réciproque entre le statut et le contrat*». Ces pratiques sont accompagnées de divers dispositifs incitant les fonctionnaires à troquer leur statut contre le contrat. **Au regard d'exemples déjà existants (La Poste, France Télécom...), tous les ingrédients pour une extinction du statut sont donc réunis!!**

Le Statut en danger

Le Chef de l'Etat a lancé une véritable croisade contre le Statut (discours à l'IRA de Nantes en sept 2007). Depuis, les ardeurs vont bon train: le livre blanc (Silicani) bat en brèche les fondamentaux du statut (indépendance, égalité d'accès aux emplois publics...), les conventions collectives du champ social (dont les garanties sont «accrochées» à celles du statut) sont dénoncées et remplacées par une convention unique au rabais qui introduit des reculs comme la flexisécurité ou l'intéressement.

Autorisation de licenciement

Silicani veut organiser la sortie des fonctionnaires «inemployables». Serait concerné: tout fonctionnaire évalué 2 fois de suite négativement par son supérieur hiérarchique direct. Redoutable!
Pour les sceptiques, rendez-vous sur:

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000231/0000.pdf> p.133

Mise en disponibilité d'office sans traitement

Loi mobilité (3 août 2009): «*En cas de restructuration d'une administration de l'Etat ... le fonctionnaire ... dès lors que son emploi est susceptible d'être supprimé...*» se verra proposer 3 offres avant mise en disponibilité d'office et donc, sans salaire, ou a la retraite. Vu l'impact à venir de la RGPP, ça risque d'être sanglant!

Suppression du concours

La règle du concours, garante de l'égalité d'accès aux emplois publics, est déjà amplement détournée par le recours aux contractuels (jusqu'à 22% en territoriale). Sentant la période propice aux mauvais coups, des députés UMP (dont MM. Rémy et Moyne-Bressand) ont déposé une proposition de loi tendant à supprimer le concours dans la Fonction Publique Territoriale (hors fonctions régaliennes police et état civil). Ils veulent ainsi traduire dans la loi le privilège pour un élu local de recruter de gré à gré.

C'est le renforcement du clientélisme et un pas de plus vers la précarité de l'emploi.

Ce projet est pour l'instant «*au placard*» suite au tollé général, aux mobilisations des syndicats et des personnels, jusqu'à quand ?

Le statut hospitalier trop coûteux...

La logique commerciale dans la santé, consacrée par la loi de juillet 2009, conduira les hôpitaux à chercher des gains de gestion pour résister à la concurrence. La sortie du statut sera un des moyens pour rester compétitif en utilisant la flexibilité et la précarité: recrutements massifs de contractuels à prévoir et externalisations des missions.

... ne servira plus de modèle

Le secteur santé social privé (associatif non lucratif) n'échappe pas au mouvement. Ses employeurs viennent de dénoncer les conventions collectives, construites en référence au statut hospitalier. Ils leur substituent une CC au rabais compatibles avec les baisses de budget résultant notamment du contexte concurrentiel.

Ce que revendique la CGT

- **STATUT:** • *abrogation de la loi mobilité* • *réelle modernisation du statut assurant un salaire et un déroulement de carrière dignes de ce nom* • *recrutement de personnel statutaire sur tous les emplois permanents* • *plan de titularisation des contractuels* • *rattrapage du point indiciaire depuis 2000 (8%)* • *refonte de la grille avec un écart de 1 à 5,5 (entre le bas du plus petit grade et le haut du plus élevé)* • *intégration des primes dans le traitement* • *minimum fonction publique à 1600 € brut* • *aucun recrutement en dessous du Smic, les C à 1,3 fois le Smic, les B à 1,6 et les A à 2,2 fois.*
- **MISSIONS:** *abandon de la RGPP* • *abrogation de la loi Bachelot* • *une autre réforme de fiscalité* • *construction d'une réelle coopération des services de l'Etat et territoriaux, de tous les services publics, dans le cadre de l'intérêt général* • *retour sous gestion publique des services privatisés* • *conquête de nouvelles missions publiques dans la santé, le social, le logement, l'emploi, l'éducation, la petite enfance, l'aménagement du territoire, l'environnement...*

○ **Participez aux réunions et Assemblées Générales, débattre sur le lieu de travail entre collègues**

○ **Participez aux actions pour défendre l'emploi, les salaires, le statut et les missions**

○ **Contribuez à faire naître un débat national sur la fonction publique, le service public, les besoins sociaux et environnementaux, la fiscalité.....**